



recour suite achat véhicule volé dans garage agréé

Par **fgirard**, le **04/08/2009** à **20:46**

Bonjour,

J'ai acheté dans un garage Citroën agréé il y a 3 ans un véhicule d'occasion. Il y a une semaine la police de ma ville ma demander d'amener tous les justificatifs d'achats de cette voiture car il s'agit d'une voiture qui avait été volé il y a 4 ans en Belgique.

Le commissaire m'affirme qu'il s'agit d'un réseau professionnel et qu'il y a peut de chance que le garage soit impliqué.

Cependant le véhicule doit être immobilisé pour différentes vérifications voir démonté pour l'enquête sans certitude de le récupérer.

Pouvez vous m'indiquer après 3 ans les recours possibles (au civile ? mais affaire de plus de 3 ans ?)

Merci d'avance

Par **cram67**, le **22/09/2009** à **08:54**

- si le véhicule a été acquis via un professionnel, votre responsabilité ne saura pas engagée et votre véhicule vous sera restitué, car ce sera la responsabilité du professionnel automobile qui sera engagée.

- si le véhicule a été acquis via un particulier ou un non professionnel de la vente de véhicule dument enregistré au RC, ce sera votre responsabilité qui sera engagée.

Par **rach21**, le **20/02/2010** à **18:21**

bonjour voila je viens de me faire requisitione ma voiture le 02/2010 que j'ai depuis plus de 8 mois acheter dans un garage , donc carte grise faite , tout en regle , et voila que l'on me dit que ce tte voiture est declarer voler en belgique depuis 2003 , alors qu'avant moi il y a eu 2 proprietaire en france je ne comprend plus rien

de l'aide svp
qui doit je contacter pour recuperer ma voiture